

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du 10<sup>e</sup> OCT 2015

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2015**

## **La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Madame Patricia NUYTENS, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du service des formations initiales, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Stéphane BERGFOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la direction des études, chargé du diplôme propre aux écoles d'architecture en architecture navale, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Monsieur Damien EUCHI, attaché d'administration de l'Etat, conseiller d'action culturelle, direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie ;
- Madame Isabelle IIARASSE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de mission, mission système d'information des ressources humaines, secrétariat général.

### Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Damien EUCHI, attaché d'administration de l'Etat, conseiller d'action culturelle, direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie.

### Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 OCT 2015

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du service des ressources humaines,



C. CHÉRIE